

# LA PROCÉDURE JURIDIQUE DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS



**Durée :** 2 jours, soit 14 heures de formation



**Prérequis :** Aucun



**Public visé :** Professionnels (assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés) et bénévoles accueillant et accompagnant des personnes en situation de surendettement.



## Objectifs pédagogiques :

- Se repérer dans la procédure de traitement juridique du surendettement.
- Se doter des compétences juridiques et techniques nécessaires à la constitution d'un dossier.
- Informer et accompagner les personnes à toutes les étapes de la procédure.
- Trouver des réponses aux situations particulières rencontrées sur le terrain.



## Moyens et méthodes pédagogiques :

Support Powerpoint – fiches thématiques.  
Exposés théoriques et pratiques – illustration par l'exemple – échanges d'expériences – cas pratiques.

**660,00 € TTC**  
par stagiaire

## Contenu :

Le traitement des situations de surendettement : historique.  
Référentiel légal du surendettement.  
Eligibilité à la procédure : critères généraux et cas particuliers.  
La commission : organisation, règlement, modes de saisine.  
Recevabilité : critères et effets.  
La gestion des dossiers : vérification des créances, capacité de remboursement, charges prises en compte, reste à vivre, situation au regard du logement...  
Orientation des dossiers : plan conventionnel, mesures imposées et procédure de rétablissement personnel. Recours.  
Traitement des dettes et désintéressement des créanciers.  
Les alternatives au dépôt d'un dossier de surendettement.



## Modalités d'évaluation :

Auto-évaluation des connaissances en début et fin de formation – allers retours constants entre la théorie et la pratique – méthode interrogative – quiz – résolution de cas pratiques.



## Animation :

Hyacinthe DUPUY, gérant associé du cabinet SystemAction.